

Site d'Angoulême :
21, rue d'Iéna - CS 82407
16024 Angoulême Cedex

Site de La Rochelle :
85, bd de la République
17076 La Rochelle Cedex 9

Ligne pro : 05 46 31 76 38
pro@charentestourisme.com
www.charentestourisme.com

Monsieur Bruno LEMAIRE
Ministre de l'Économie, des
Finances et de la Relance
20 Avenue de Ségur
75007 PARIS

La Rochelle, le 12 février 2021

Objet : Situation des professionnels du tourisme face à la crise sanitaire en Charentes

Monsieur le Ministre,

La crise sans précédent qui touche les professionnels du tourisme et les témoignages qui me parviennent, me poussent à attirer votre attention sur la situation en Charentes.

Depuis le mois de novembre, Charentes Tourisme, en partenariat avec KPMG Avocats et avec le soutien des Départements de la Charente et de la Charente-Maritime, de nombreux Etablissements Publics de Coopération Intercommunale et d'Offices de Tourisme, a initié le dispositif ACT (Accompagner Collectivement le Tourisme).

Ce dispositif s'articule autour des 3 piliers suivants :

- Identifier et suivre le risque de défaillance des professionnels grâce à une méthode élaborée en partenariat entre Charentes Tourisme et KPMG Avocats (questions clés auxquelles les professionnels s'autoévaluent) ;
- Des Webinaires animés par des collaborateurs de Charentes Tourisme et des experts de KPMG Avocats portant sur des sujets généraux ou plus spécialisés afin d'accompagner au mieux les professionnels par du conseil éclairé et à haute valeur ajoutée ;
- Des rendez-vous en face à face et confidentiels avec des experts, à nouveau de KPMG Avocats, pour celles et ceux qui sont dans des situations extrêmement délicates.

Ce dispositif me permet aujourd'hui de vous alerter factuellement sur les risques qu'encourt le tourisme en Charentes.

Concernant le risque de défaillance, **les 3 vagues de questionnaires envoyés à 7 000 professionnels des Charentes font apparaître une augmentation des taux de défaillance à 3 mois. De 17% fin novembre, cet indicateur atteint désormais près de 20%. Dans le même temps, les professionnels sont de plus en plus nombreux à se rapprocher de ce risque de défaillance élevé.**

Les hébergements collectifs sont en grande détresse. Les hôtels sont à la fois victime de l'impossibilité d'accueillir des touristes classiques car ceux-ci n'ont plus de restauration, ni pôles culturel, sportif ou touristique d'attractivité, mais également parce que le tourisme d'affaires est tout simplement à l'arrêt. Les propriétaires de chambres d'hôtes, de manière générale, et certains loueurs touristiques sont également durement touchés par la fermeture de toutes les activités de loisirs et de culture ainsi que par la forte diminution des déplacements professionnels, sachant que pour certains propriétaires ces compléments de revenus sont indispensables (retraités, agriculteurs par exemple).

La fermeture également des établissements thermaux et des centres de thalassothérapie depuis plusieurs mois maintenant a un impact très fort sur l'économie des territoires.

Plus de 50% des professionnels déclarent des pertes de chiffre d'affaires supérieures à 70%. Si la période des vacances de Noël a permis de limiter très sensiblement les pertes, cet indicateur est reparti à la hausse dès janvier et entraîne, de facto, des effets à plus ou moins longs termes sur les capacités d'investissements.

Près d'un tiers des professionnels déclare également que leur trésorerie actuelle ne leur permettra pas de tenir à 6 mois. Ils sont autant à déplorer un impact fort de leur situation professionnelle sur leur situation personnelle. Ces indicateurs ne cessent de se dégrader depuis novembre. Tout comme celui sur les capacités à payer les charges : de 17% fin novembre, aujourd'hui, 20% déclarent avoir de grandes difficultés ou ne plus pouvoir les honorer.

Notre dispositif permet également d'identifier plusieurs «trous dans la raquette » concernant les aides, qu'elles soient nationales ou régionales, notamment pour **les loueurs en meublés non professionnels et les propriétaires de chambres d'hôtes** qui ne sont concernés par aucun système d'aides, ce qui est également le cas pour **les prestataires de tourisme culturel et sportif** (guides, coachs, professionnels d'activité physique ou culturelle...) dépendant souvent de plusieurs Ministères, mais aussi pour **les nombreux secteurs qui sont sous-traitants de l'évènementiel.**

Hors, ceux-ci concourent à l'offre touristique de nos territoires. Que dire du tourisme et de l'hébergement rural, frappés de plein fouet comme notamment les gîtes qui perdent déjà en 2021 les prestations et réservations qui devaient leur permettre d'entretenir un espoir d'activité cette saison alors même qu'ils risquent de devoir rembourser les avoirs de la première vague Covid.

Des solutions peuvent et doivent être trouvées. Il en va de la survie de la première économie de la France. Il en va de la vie de nos territoires. Il en va de l'emploi, notamment, de nos jeunes.

Pour les établissements les plus importants qui souvent sont, de fait, de grands employeurs et font travailler nombre de fournisseurs et de sous-traitants, des portages fonciers pourraient être une solution en rachetant le temps nécessaire l'immobilier. **La création de foncières de portage immobilier (lease-back temporaire)** permettrait de régénérer des moyens financiers pendant le temps requis pour relancer l'activité avant un rachat par les acteurs en sortie de crise.

Le développement de sociétés de capital-risque permettrait l'apport en fonds propres dans les principales entreprises touristiques impactées sur des durées de 3 à 5 ans. A l'instar des fonds d'investissements locaux ou des anciennes sociétés de développement régionales, la

BPI pourrait initier une campagne de renforcement de fonds propres des entreprises de tourisme afin de les sécuriser face à la crise.

Bon nombre d'entreprises sont encore debout grâce aux nombreux dispositifs d'aides tels que le chômage partiel, le PGE, le fonds de solidarité. Mais la plupart de ces dispositifs génèrent également des charges à court terme.

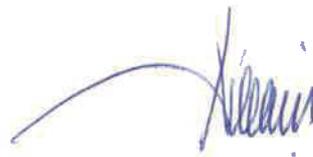
Aussi, il me semble absolument nécessaire que **l'Etat puisse négocier avec les établissements bancaires un moratoire de 12 à 24 mois avec décalage des remboursements d'emprunts**. Un plan de décalage massif d'échéances bancaires et financières permettrait, sans générer de nouvelles dettes et sans obérer les garanties de l'Etat, d'alléger les charges financières des entreprises de Tourisme quelle que soit leur taille, leur permettant de soulager la saison estivale à venir.

Le tourisme, la culture et le sport ont été et sont durement impactés par la crise sanitaire. Si à ce jour le nombre de défaillance reste mesuré, je crains fortement que le danger couve et que les prochaines semaines et mois soient cruciaux pour un bon nombre de professionnels.

Si nous voulons sauver collectivement et durablement ces filières, il me semble nécessaire que l'Etat et les Collectivités Territoriales compétentes, mais également les établissements bancaires et d'assurances, complètent les dispositifs existants en créant rapidement de nouveaux dispositifs qui n'endettent pas, et à court terme, les entreprises.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de ma très haute considération.

Bien cordialement



Stéphane VILLAIN

Vice-président du Département
de la Charente-Maritime
Président de Charentes Tourisme

Copie :

Mme Roselyne BACHELOT, Ministre de la Culture

Mme Roxana MARACINEANU, Ministre déléguée auprès du ministre de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports, en charge des Sports

Mr Jean-Baptiste LEMOYNE, Secrétaire d'État auprès du ministre de l'Europe et des Affaires étrangères, chargé du Tourisme, des Français de l'étranger et de la Francophonie

Mr Alain ROUSSET, Président du Conseil Régional de Nouvelle Aquitaine

Mr Dominique BUSSEREAU, Président du Conseil départemental de Charente-Maritime, Président de l'Assemblée des Départements de France

Mr Jérôme SOURISSEAU, Président du Conseil départemental de la Charente